

PUY-de-DÔME
L'Auvergne des Volcans

13 km

3h45

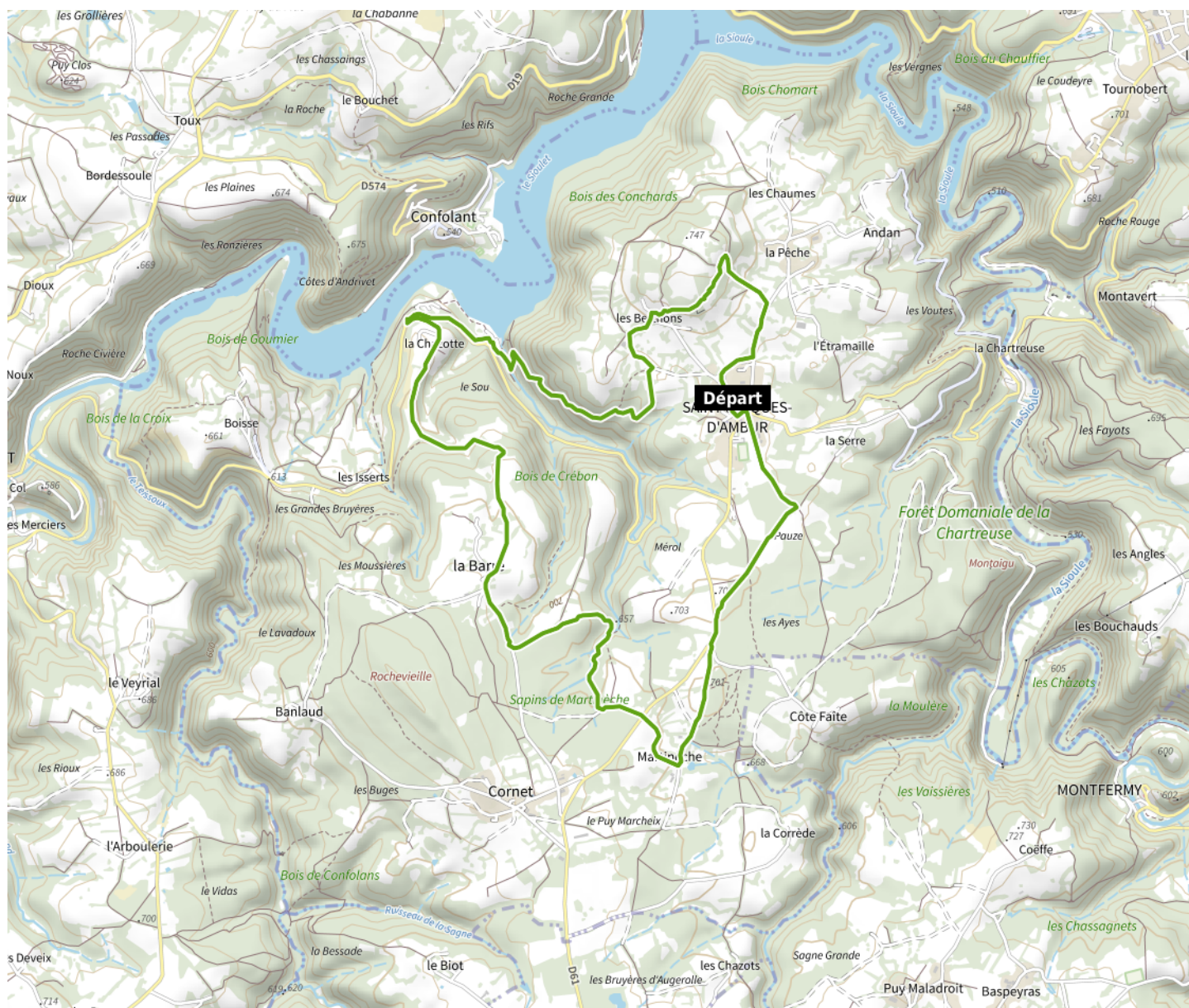
Modéré

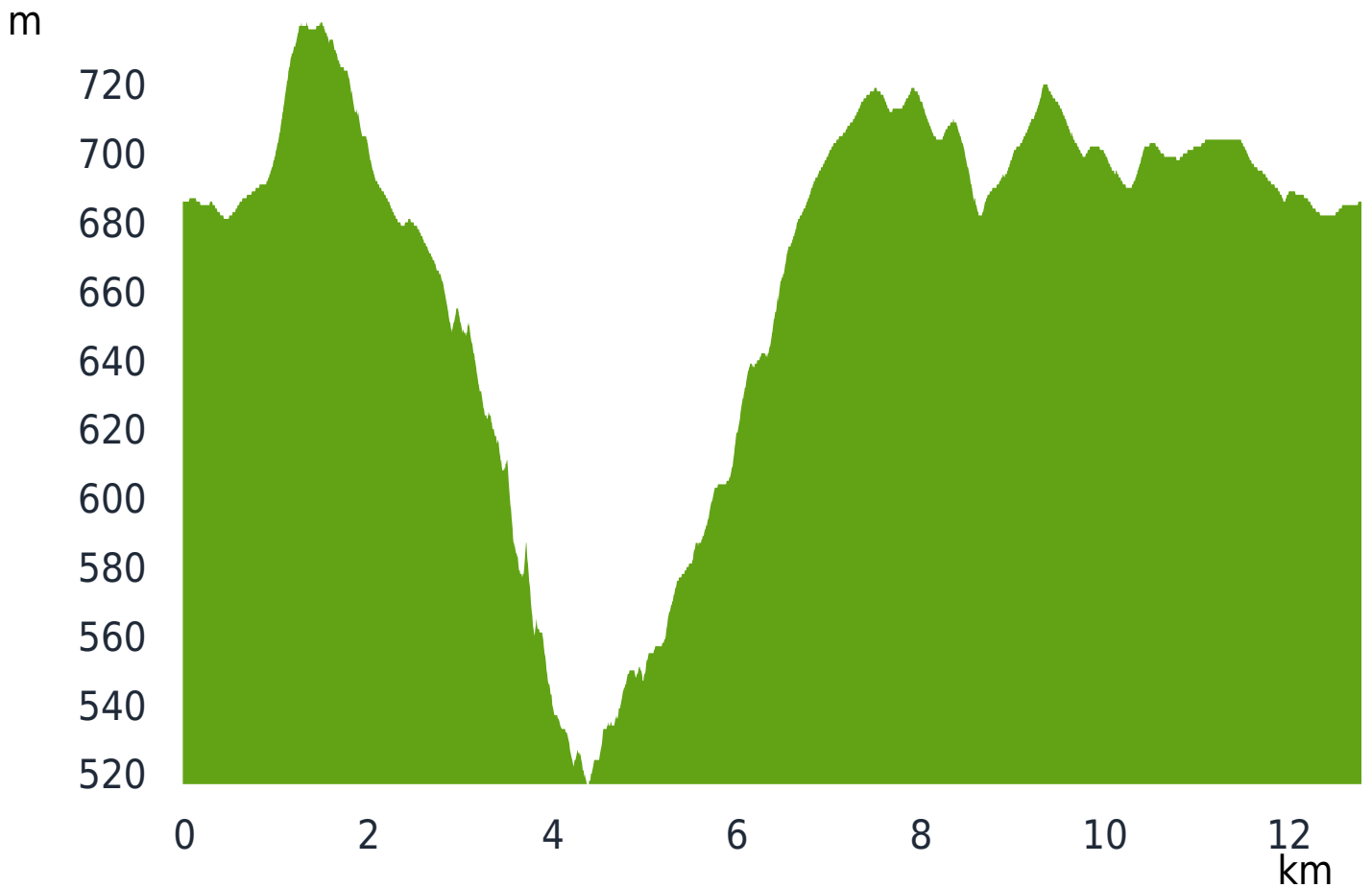
+365
m

Jaune



Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Saint-Jacques-d'Ambur

Adresse de départ

Parking - Église

63230 Saint-Jacques-d'Ambur

Accès au point de départ

Depuis Pongibaud, prendre la D941 en direction de Pontaurmur. À La Goutelle, emprunter à droite la D61 jusqu'à Saint-Jacques-d'Ambur. Parking devant l'église.

Description du parcours

Randonnée au cœur des Combrailles avec une vue sur le plan d'eau des Fades-Besserve, vaste lac de 385 hectares.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ prendre la route en direction des Berthons. À la fourche, continuer à droite puis à gauche au carrefour suivant. À 150 m après l'Auberge de la Hulotte, monter un chemin à gauche dans un bois. Le suivre jusqu'à l'orée du bois en ignorant les chemins latéraux. Virer à gauche dans un chemin entre deux murets. Longer le bois, laisser à droite un chemin herbeux (vue sur la chaîne des Puys, le massif du Sancy et la banne d'Ordanche). Continuer jusqu'à une intersection à l'entrée des Berthons. Descendre en face un chemin humide. À la route goudronnée, tourner à gauche. Au croisement à la sortie du hameau, (écuries du centre équestre en face), suivre un chemin à gauche jusqu'au premier chemin à droite (GR).

Étape 2 : L'emprunter et descendre dans le bois par une large piste empierrée sur environ 1,5 km. Bifurquer à gauche sur un chemin conduisant à la base de loisirs de la Chazotte. Monter sur la route en face jusqu'à la D121.

Étape 3 : Poursuivre sur la D121 à droite sur 250 m et monter à gauche (vue sur la retenue des Fades) et aller jusqu'au hameau de la Chazotte. Le traverser et continuer tout droit jusqu'au hameau de La Barre.

Étape 4 : Prendre la route à gauche, longer le couderc (croix, lavoir, abreuvoir) et à la patte d'oie, descendre à gauche sur la route. À l'entrée de la forêt sectionale de La Barre, suivre à gauche une large piste. À la fourche aller tout droit et, au croisement de quatre chemins, descendre en face. Franchir le ruisseau des Côtes et remonter sur sa rive droite dans un bois de résineux. Au croisement en T prendre à gauche un large chemin forestier jusqu'à la D61 (aire de pique-nique).

Étape 5 : Traverser la route pour rejoindre Martinèche. Au carrefour en T à la sortie, prendre à gauche, puis de nouveau à gauche un chemin de terre. À la patte d'oie (aire de pique-nique) monter en face. Traverser une route, longer la D61 puis s'enfoncer dans le bois. Au premier croisement continuer tout droit, au deuxième virer à gauche pour regagner Saint-Jacques-d'Ambur.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.